

L'organisation de la défense européenne d'après-guerre (1948-1954) – Texte intégral

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_organisation_de_la_defense_europeenne_d_apres_guerre_1948_1954_texte_integral-fr-c471a6f5-5975-460f-be2f-59476382ab41.html



Date de dernière mise à jour: 07/07/2016

Table des matières

Introduction

I. Les premières coopérations militaires d'après-guerre

A. L'Union occidentale (UO)

B. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

II. Le projet d'une Communauté européenne de défense (CED) et son échec

A. La nécessité du réarmement allemand

B. L'idée de la CED

C. Le refus de ratification

III. La création de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)

Introduction

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe est exsangue et à bout de souffle. La hantise d'un retour du danger allemand persiste et la mainmise soviétique sur l'Europe centrale et orientale nourrit un sentiment de peur en Europe occidentale.

Dévastée et reléguée au second plan sur la scène internationale par la montée en puissance des États-Unis et de l'Union soviétique, l'Europe occidentale divisée prend rapidement conscience que son salut passe par les chemins de l'unité. Afin de consolider la paix si chèrement acquise, c'est l'idée d'une défense commune qui s'impose.

Le 17 mars 1948, le pacte de Bruxelles instituant l'Union occidentale (UO), un système d'assistance mutuelle en cas d'agression armée, est conclu entre la Grande-Bretagne, la France et les trois pays du Benelux. Cette alliance marque le début de la coopération militaire européenne.

Or, les cinq pays européens membres du pacte de Bruxelles prennent rapidement conscience qu'ils ne peuvent s'opposer seuls à une éventuelle attaque de l'URSS. Ainsi l'Europe occidentale se tourne vers les États-Unis, une démarche qui aboutira à la mise en place de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), signée à Washington en avril 1949.

Mais en 1950, le déclenchement de la guerre de Corée démontre l'urgence d'une organisation de la défense européenne qui inclut également des forces armées allemandes. La nécessité du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest est d'ailleurs constamment répétée par le gouvernement américain qui tient à faire pièce au communisme sur le continent européen. L'OTAN assure certes la défense de l'Europe dans un cadre atlantique grâce au soutien massif des États-Unis, mais n'apporte pas de solution pratique au problème du réarmement de la République fédérale d'Allemagne (RFA) qui n'est pas signataire du traité. La participation de l'Allemagne de l'Ouest à la défense de l'Europe est donc à l'ordre du jour mais de grandes divergences persistent entre les anciens alliés quant à la manière d'y procéder.

En 1950, René Pleven propose de créer, après la signature du traité CECA, une armée européenne permettant d'intégrer les futures unités allemandes dans un ensemble placé sous une autorité européenne unique, militaire et politique. Accepté par la plupart des États occidentaux, le projet de Communauté européenne de défense (CED) est pourtant rejeté en août 1954 par l'Assemblée nationale française.

L'Union de l'Europe occidentale (UEO), qui permet en octobre 1954 d'ouvrir le pacte de Bruxelles à l'Allemagne, ne parviendra cependant jamais à faire oublier l'échec de la CED et de l'intégration militaire européenne.

I. Les premières coopérations militaires d'après-guerre

Après la Seconde Guerre mondiale, l'établissement de régimes communistes en Europe centrale et orientale, ainsi que la présence massive de troupes soviétiques dans ces pays, nourrissent un sentiment de peur en Europe occidentale. Les gouvernements français et anglais réagissent, bientôt rejoints par ceux du Benelux. Le 17 mars 1948, le pacte de Bruxelles instituant l'Union occidentale (UO) est conclu. Il s'agit de la première coopération militaire européenne. La création de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le 4 avril 1949, concrétise la recherche d'une meilleure coopération militaire entre les Européens et les Américains.

A. L'Union occidentale (UO)

Le 4 mars 1947, la France et la Grande-Bretagne signent à Dunkerque un pacte d'assistance mutuelle. Dans le climat ambiant d'après-guerre, ce traité d'amitié et de coopération est ouvertement dirigé contre l'Allemagne vaincue en cas de nouvelle politique agressive de sa part. Le gouvernement français tient en effet à se prémunir contre ce qu'il perçoit encore comme une menace latente au-delà du Rhin.

Mais dans les mois qui suivent, les tensions ne cessent d'augmenter entre les blocs occidental et soviétique. Dès octobre, le Kominform nouvellement créé se fait fort de critiquer avec virulence le plan Marshall d'aide de relèvement européen que les États-Unis ont rendu public en juin 1947. Ils condamnent ce qu'ils considèrent être un asservissement de l'Europe par l'Amérique. L'URSS et ses pays satellites refusent d'ailleurs l'aide Marshall. Les pays d'Europe occidentale, qui veulent avant tout barrer la route à l'expansion communiste, tentent alors de convaincre Washington d'accorder une aide financière et matérielle intérimaire aux démocraties occidentales très affaiblies par les cinq années de guerre.

Le 22 janvier 1948, Ernest Bevin, ministre britannique des Affaires étrangères, prononce à la Chambre des Communes un discours dans lequel il met en cause la menace soviétique et affirme sa volonté de développer la coopération de la Grande-Bretagne avec la France et les pays du Benelux dans le cadre d'une Union occidentale qui élargirait le traité de Dunkerque. Quelques jours plus tard, le coup d'État de Prague du 25 février 1948, par lequel les communistes prennent avec force le pouvoir en Tchécoslovaquie, donne encore plus d'acuité aux tensions internationales et aux dangers que fait régner la guerre froide. Les États-Unis font aussitôt connaître leurs préférences pour un pacte régional dépassant les seules questions militaires. Des pourparlers sont immédiatement engagés au cours desquels le gouvernement britannique présente à la France et aux pays du Benelux un projet d'alliance de défense mutuelle en cas d'agression. Le 17 mars 1948, les cinq pays signent à Bruxelles le traité instituant l'Union occidentale (UO) qui ne se prémunit plus uniquement contre l'Allemagne mais qui vise à prévenir toute agression armée en Europe – donc pas dans les territoires d'outre-mer – contre l'un de ses membres. Parallèlement, le Danemark, la Norvège et la Suède discutent aussi d'une collaboration militaire au sein d'une union défensive scandinave. Instruits par l'exemple finlandais mais divisés sur leur statut de neutralité, ces pays souhaitent se prémunir contre d'éventuelles pressions soviétiques et envisagent de faire éventuellement appel aux États-Unis pour leur livrer les armements dissuasifs nécessaires. Mais le projet régional échoue définitivement en 1949 quand les Américains signifient leur refus absolu d'armer une alliance neutre.

Le pacte de Bruxelles, prévu pour une durée de cinquante ans, prévoit d'organiser la coopération des Cinq dans les domaines militaire, économique, social et culturel. Un haut commandement militaire unifié de l'Union occidentale, sorte d'État-major commun, est créé. Mais le pacte de Bruxelles se trouve rapidement vidé de ses compétences étendues avec la signature successive des traités de l'Organisation européenne de coopération économique (avril 1948), de l'Atlantique Nord (avril 1949), du Conseil de l'Europe (mai 1949) et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (avril 1951). Toutefois, même s'il ne parvient pas à créer une union douanière, le pacte répond partiellement aux soucis des États-Unis et renforce à leurs yeux la position et la bonne volonté des Cinq, avides de l'aide économique et militaire américaine.

B. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Les cinq pays européens membres du pacte de Bruxelles prennent rapidement conscience qu'ils ne peuvent s'opposer seuls à une éventuelle attaque de l'URSS. Le blocus de Berlin qui prend fin en mai 1949 ayant bien montré que la forte solidarité occidentale peut éviter qu'une situation tendue ne

soit le prélude d'un conflit militaire, les États-Unis poussent à la signature d'une alliance militaire avec leurs alliés européens.

Le 4 avril 1949, douze ministres des Affaires étrangères signent à Washington le traité instituant l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui englobe l'Union occidentale. Aux Cinq du pacte de Bruxelles s'ajoutent les États-Unis, le Canada, le Danemark, l'Islande, l'Italie, la Norvège et le Portugal. L'explosion, en septembre 1949, de la première bombe atomique soviétique et le déclenchement, en juin 1950, de la guerre de Corée accélèrent en effet la mise en place de la structure militaire intégrée de l'OTAN. Dans le même temps, les États-Unis réclament avec insistance l'intégration de contingents militaires allemands. En 1955, après l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), la République fédérale d'Allemagne (RFA) rejoint officiellement l'OTAN. En 1950, le général américain Dwight Eisenhower, héros de la Seconde Guerre mondiale, devient le premier commandant suprême des forces alliées en Europe. L'année suivante, le grand quartier général des puissances alliées en Europe – le *Supreme Headquarter of Allied Powers in Europe* (SHAPE) – s'installe près de Paris qu'il devra quitter en 1967 pour s'installer définitivement à Casteau, près de Mons, en Belgique.

La nécessité d'une alliance euro-américaine est vivement contestée par les communistes du monde entier. Les négociations atlantiques sont d'ailleurs marquées par les menaces et les intimidations à peine voilées que formule le Kremlin contre les puissances occidentales. Mais le climat de peur qui entoure la ratification des traités d'adhésion par les parlements occidentaux ne fait qu'accélérer les opérations. Le traité d'Alliance atlantique entre en vigueur le 23 août 1949. Il ouvre la voie de la défense de l'Europe de l'Ouest dans un cadre transatlantique.

II. Le projet d'une Communauté européenne de défense et son échec

En 1950, la guerre de Corée et la menace communiste démontrent l'urgence d'une organisation de la défense européenne qui inclut nécessairement des forces armées allemandes. La nécessité du réarmement de l'Allemagne est d'ailleurs constamment répétée par le gouvernement américain qui tient à faire pièce au communisme sur le continent européen. Mais en Europe, le souvenir de la guerre et de l'occupation militaire allemande demeure vivace et douloureux. Soucieux d'encadrer la mise en place d'une armée allemande dans une structure européenne, René Pleven, président du Conseil français, propose à ses partenaires un plan prévoyant la constitution d'une armée européenne. Or, la tentative de transposer le modèle de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) dans le domaine militaire s'avère être un projet ambitieux.

A. La nécessité du réarmement allemand

En 1950, quelques semaines après le déclenchement de la guerre de Corée, les États-Unis somment la France d'accepter un réarmement rapide de la République fédérale d'Allemagne (RFA) car ils craignent de plus en plus que l'Union soviétique, qui dispose de l'arme atomique depuis la fin 1949, ne déclenche une guerre offensive en Europe occidentale. Car au même moment, l'armée française est empêtrée en Indochine et des unités britanniques sont également présentes en Malaisie. Les quatorze divisions occidentales stationnées en Europe ne semblent pas pouvoir faire le poids face aux plus de cent quatre-vingts divisions communistes. Konrad Adenauer, chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, réclame officiellement le droit de lever une force armée capable de protéger le pays de la menace que fait peser la police populaire de l'Allemagne de l'Est. La situation n'est d'ailleurs pas simple. En 1950, la RFA n'a en effet ni armée, ni ministère de la Défense, ni bien sûr d'état-major. Elle n'a toujours pas de ministère des Affaires étrangères et sa situation géographique au cœur de l'Europe, doublée d'une amputation de sa partie orientale, en font un théâtre d'affrontements tout

indiqué en cas de conflit Est-Ouest.

Les États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont également favorables au réarmement allemand à l'exception notable des gouvernements français et belge. De même, une grande partie de l'opinion publique, notamment française, ne semble pas encore prête à accepter une nouvelle armée allemande en raison des souvenirs douloureux laissés par la Seconde Guerre mondiale et par l'occupation allemande.

B. L'idée de la CED

En été 1950, Jean Monnet, Commissaire général du plan français et inspirateur du plan Schuman, envisage d'organiser la défense de l'Europe dans un cadre supranational comparable à celui contenu dans la proposition Schuman. Dans le même temps, les États-Unis demandent à leurs alliés de préparer le réarmement de la RFA. Mais Monnet cherche aussi à éviter que l'Allemagne, qui se sait de plus en plus indispensable, ne se détourne du projet de pool charbon-acier ou ne durcisse sa position lors des négociations y afférentes. Il présente son projet à René Pleven, président du Conseil français et ancien ministre de la Défense, qui le soumet à son tour au Conseil avant de le présenter à l'Assemblée nationale le 24 octobre 1950.

Soucieux d'encadrer la mise en place d'une armée allemande dans une structure européenne, René Pleven, président du Conseil français, propose à ses partenaires un plan prévoyant la constitution d'une armée européenne de 100 000 hommes. Le plan Pleven projette de regrouper des bataillons issus de différents pays, dont l'Allemagne. L'armée européenne, dirigée par un ministre européen de la Défense et dotée d'un budget commun, serait cependant placée sous le commandement suprême de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Des négociations sont ouvertes le 15 février 1951. Sous la bienveillance des États-Unis, les pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) signent le traité instituant la Communauté européenne de défense (CED) le 27 mai 1952 à Paris. Il se distingue du projet français initial sur de nombreux points. L'armée européenne envisagée est forte de quarante divisions nationales de 13 000 soldats sous uniforme commun, c'est-à-dire beaucoup plus que proposé au départ par la France. Le texte prévoit aussi la création d'un commissariat collégial de neuf membres aux pouvoirs moins étendus que ceux de la haute autorité de la CECA, un Conseil des ministres et une Assemblée CED chargée de rédiger un projet d'autorité politique européenne. Conformément aux vœux exprimés par les milieux fédéralistes, l'article 38 du traité prévoit en effet l'élaboration d'un projet de structure fédérale pour chapeauter et contrôler démocratiquement la future armée européenne. Le traité CED, conclu pour une période de cinquante ans, ne peut cependant entrer en vigueur qu'après la ratification par les parlements de tous les pays signataires.

C. Le refus de ratification

Alors que les cinq partenaires de la France s'engagent sur la voie de la ratification parlementaire, une intense querelle idéologique divise la plupart des partis politiques français. À un point tel que l'Italie décide d'attendre le résultat du vote des députés français avant d'arrêter sa propre décision.

Le Mouvement républicain populaire (MRP), conduit par Robert Schuman, se bat en faveur de la ratification du traité instituant la Communauté européenne de défense (CED) qui lui apparaît comme l'étape décisive vers l'unité fédérale de l'Europe et comme le meilleur moyen d'empêcher la renaissance d'un nationalisme allemand. Les partisans du projet de CED y voient aussi un moyen efficace de sortir les pays européens d'une situation assez humiliante d'alliés protégés et assistés

faisant l'objet d'une compétition entre l'Est et l'Ouest.

À l'inverse, le Parti communiste français (PCF) et le Rassemblement du peuple français (RPF), créé par le général de Gaulle, unissent leurs efforts pour combattre le projet qui entraînerait à leurs yeux un abandon de souveraineté nationale inacceptable et laisserait, une nouvelle fois, les Anglais en dehors d'un projet européen hautement stratégique. À l'époque, le souvenir de l'Occupation nazie est encore très fort et le réarmement de l'Allemagne apparaît à beaucoup comme un sacrilège. Enfin, les parlementaires radicaux, socialistes et indépendants sont très divisés.

La conjoncture internationale ne joue pas davantage en faveur de la CED. En effet, alors que la guerre d'Indochine inflige à la France de graves revers militaires, la droite nationaliste redoute un nouvel affaiblissement de l'armée française. La mort de Staline, en mars 1953, et la signature de l'armistice de la guerre de Corée, quatre mois plus tard, semblent augurer une période de dégel qui ôte à la CED son caractère d'urgence. Enfin, les très fortes pressions américaines en faveur de la ratification finissent par crispier les députés français qui n'entendent pas se faire dicter leur choix.

Dans ces conditions, les présidents successifs du Conseil repoussent toujours à plus tard la ratification du traité de plus en plus ouvertement condamné par la classe politique nationale. Affaibli par les crises gouvernementales successives de la IV^e République, le nouveau gouvernement Mendès France, lui-même constitué de «pro-» et d'«anticédistes», rencontre de grosses difficultés pour faire passer un projet aussi controversé. En dernière minute, Mendès France, personnellement très réservé, demande même, mais en vain, à ses partenaires européens de pouvoir modifier certains aspects relatifs à l'application du traité dans un sens toujours moins supranational. Faute d'avoir pu obtenir ces amendements, Mendès France refuse d'engager sa responsabilité politique et de poser la question de confiance de son gouvernement sur la ratification.

Alors que les partenaires de la France ont déjà ratifié le traité à l'exception de l'Italie qui s'apprête à le faire, les tiraillements et les débats passionnels trouvent finalement leur épilogue le 30 août 1954, lorsque l'Assemblée nationale française repousse la discussion du document diplomatique – qui doit autoriser le président de la République à ratifier le traité de la CED – par 319 voix contre 264. Par cet artifice de procédure, la France rejette donc le projet d'armée européenne dont elle avait pourtant été l'instigatrice. Pour les fédéralistes, le «crime du 30 août» met momentanément fin à la dynamique favorable de la construction européenne supranationale.

La consternation est générale en Europe occidentale et aux États-Unis. La déception est immense et appelle une réaction rapide. La France, qui s'était fait le champion de la cause européenne depuis plusieurs années, est sérieusement discréditée par cet abandon. La création de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), le 23 octobre 1954, n'est qu'un faible substitut de la Communauté européenne de défense (CED).

III. La création de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)

Après l'échec de la CED, la question allemande reste prégnante. Lors d'une conférence dite des Neuf puissances (France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Canada, États-Unis), qui s'est tenue à Londres du 28 septembre au 3 octobre 1954, plusieurs décisions sont prises: cessation du régime d'occupation en RFA et restauration de sa souveraineté, contrôle du réarmement allemand en modifiant le traité de Bruxelles de 1948, adhésion de Bonn et de Rome au traité de Bruxelles modifié, entrée de la RFA à l'OTAN. La décision de maintenir des troupes britanniques sur le continent européen permet de rassurer la France à propos du réarmement allemand mais aussi d'empêcher le retrait des forces américaines.

Le 23 octobre 1954, à l'issue de la conférence de Londres, a lieu la signature à Paris de protocoles modifiant et complétant le traité de Bruxelles. Aux cinq signataires originaires de l'Union occidentale (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg) s'ajoutent l'Italie et la République fédérale d'Allemagne (RFA). Les accords de Paris, qui apparaissent comme une solution alternative à l'échec du projet d'armée européenne, fondent l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Ils scellent la fin du régime d'occupation en RFA et entérinent l'accession de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Italie au pacte de Bruxelles.

Le nouveau traité crée, à côté du Conseil des ministres des Affaires étrangères déjà existant, une assemblée parlementaire consultative, une agence de contrôle des armements ainsi qu'un comité permanent des armements. Pour ne pas trop heurter les opinions publiques européennes, toujours réticentes devant le réarmement allemand désormais autorisé, les accords de Paris interdisent à l'Allemagne de fabriquer ou de se procurer des armes de destruction massive ABC (atomiques, bactériologiques ou chimiques). Cette fois, l'Assemblée nationale française accepte le réarmement de la RFA. Dès lors, la République fédérale d'Allemagne reconstitue sa propre armée, la *Bundeswehr*, qui rejoint l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) le 5 mai 1955. Malgré le «non» français au projet de CED, le réarmement de la RFA se fait quand même.

Les Soviétiques, qui ont accompagné toute la négociation concernant le réarmement allemand d'une intense contre-offensive de propagande, réagissent immédiatement par la conclusion, le 14 mai 1955, d'un traité d'amitié de coopération et d'assistance mutuelle entre les huit démocraties populaires du bloc oriental (URSS, Pologne, Tchécoslovaquie, Allemagne de l'Est, Roumanie, Bulgarie, Albanie et Hongrie) baptisé pacte de Varsovie et calqué en de nombreux aspects sur le pacte atlantique. La police populaire casernée (*Kasernierte Volkspolizei*), armée déguisée de la République démocratique allemande (RDA), est transformée en armée populaire nationale (*Nationale Volksarmee*).

L'échec de la CED ainsi que la création de l'UEO, fortement liée à l'OTAN, révèlent l'incapacité de l'Europe occidentale de construire un système de défense sans les États-Unis. Même si l'UEO est la première organisation européenne à s'occuper de défense et de sécurité, l'échec de la CED constitue la fin de l'intégration politique européenne en matière de défense. Il faut donc attendre la relance de Messine, amorcée en 1955, pour remettre concrètement en chantier la construction européenne. Les États européens vont de nouveau se concentrer sur le domaine économique avec la mise en place de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) créées par les traités de Rome le 25 mars 1957.